



## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2024**

Séance du 4 octobre 2024

**Intervention de Marie-Louise GOURDON**  
Groupe Environnement et Solidarités

Monsieur le Président, mes chères et chers collègues,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Après les années fastes et les rentrées de DMTO tout à fait exceptionnelles, qui vous avaient permis de mettre en réserve 80M€, dont 50M€ en 2022, malgré un budget 2024, historiquement haut avoisinant les 1.7 Milliard€, il est aujourd'hui question pour notre collectivité de réduire la voilure, lors de cette DM qui accuse une forte baisse des droits de mutation (DMTO).

Tous les départements de France sont confrontés à la baisse des DMTO, et en parallèle, à la hausse des charges de personnels et des dépenses sociales.

La Décision Modificative qui nous être présentée aujourd'hui fait évoluer le budget primitif du département de 0.7%.

Les équilibres se jouent uniquement en fonctionnement avec des recettes en baisse et des dépenses en hausse par rapport aux prévisions.

Il n'y aucune nouvelle inscription par rapport au BP,

Les recettes sont globalement en baisse -13.4 M€ (-1%).

Cette baisse intègre la chute des DMTO qui était déjà amorcée l'an dernier. Cette fois, il manque 80 M€ par rapport aux prévisions du BP. Cette chute est en partie compensée par la réintégration des 50M€ de réserves.

Les dépenses progressent de 11 M€ (+1%), hausse essentiellement liée à l'augmentation du Fond de péréquation des DMTO pour 10.6M€

La reprise de l'excédent cumulé constaté au CA 2023 (+24.5M€) vient colmater les brèches.

Souhaitons un retour rapide à l'embellie du marché immobilier. En attendant on ne peut que constater la réduction des marges de manœuvre du Département.

Mais revenons un moment sur les dépenses de fonctionnement

Ce sont essentiellement les transferts de crédits entre les différentes « missions et politiques » qui expriment les choix politiques qui sont réalisés.

Habituellement, ce sont les politiques non obligatoires et les investissements qui font les frais des arbitrages douloureux.

On s'aperçoit ainsi ici que c'est la baisse de 8.4 M€ de la « Mission » Action sociale qui compense à 77 % les augmentations de dépenses dans tous les autres domaines.

Par ailleurs les recettes sociales sont en hausse de 8 M€.

En extrapolant un peu, ce ne sont donc pas 8.4 M€ qui sont retirés à la prise en charge de l'action sociale mais 16.4 M€, soit une baisse de - 3% par rapport au BP.

A l'intérieur de la mission, la politique d'aide aux personnes handicapées augmente de 1 M€, les dépenses de RSA baissent quant à elles de 9.4M€ (-7%)

Le secrétaire départemental du secours Populaire des Alpes-Maritimes dénonçait très récemment, le 1er septembre 2024 une hausse de 7% de la pauvreté et de la précarité dans le département.

N'y aurait-il réellement aucun lien entre cette baisse constante du nombre d'allocataires et l'augmentation proportionnelle du nombre de personnes pauvres ?

Nous soulignerons encore et encore que la baisse constante du nombre d'allocataires du RSA, est inversement proportionnelle à l'augmentation du nombre de personnes pauvres ! Et que ce n'est pas cohérent.

A propos de l'enfance, le rapport de la CRC sur le Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes qui nous est présenté aujourd'hui, indique qu'il reste beaucoup à faire et que nous devons rester vigilants pour garantir le bon accueil des enfants. On en parlera dans le rapport ad 'hoc ..

Par ailleurs, je souhaiterais souligner de nouveau l'importante problématique du logement. Nous le savons, 68% des ménages sont éligibles au logement social dans notre département. Cette politique représente aujourd'hui un montant de 3.4 M€, soit 0.2 % du budget du département en 2024.

C'est très peu au regard des besoins, et nous soulignerons plus loin que cette politique s'appuie notamment sur le bailleur social du département, Habitat 06, en difficulté financière.

J'y reviendrai dans la suite des rapports.

La principale raison d'exister pour les départements est le soutien à leurs populations les plus fragiles. Cette DM ne va pas dans ce sens-là.

Nous nous abstiendrons sur cette décision modificative.